



UNION EUROPEENNE

Réunion supplémentaire de la dimension humaine de l'OSCE Vienne, 19-20 avril 2012

Déclaration lors de la première session

Final (432 mots)

L'Union européenne attache une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient fondées notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Ce principe est inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui a la même valeur juridique que les traités fondant l'UE.

Le cadre juridique de l'Union européenne en matière de lutte contre les discriminations a été instauré en 2000 et comprend en particulier trois directives sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, sur le marché du travail et en dehors de celui-ci.

Les institutions et les autorités des États membres et de l'Union sont assistées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans la mise en œuvre de la législation de l'Union sur la lutte contre les discriminations. Enfin, une aide financière est prévue au titre du programme Progress 2007-2013.

La lutte contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination est l'un des objectifs de l'Union européenne au sein de l'OSCE. A ce titre, l'UE souhaite que l'OSCE prenne pleinement en compte les manifestations de haine et d'intolérance fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. L'UE se félicite de l'action jouée par le BIDDH ainsi que par les Représentants personnels de la présidence en exercice en matière de lutte contre les discriminations.

Le sport peut être un moyen de transmettre des valeurs positives et de lutter contre les discriminations. Ceci suppose qu'il soit exemplaire. Malheureusement, la violence ou les manifestations de racisme, de xénophobie et d'intolérance lors des manifestations sportives restent des problèmes inquiétants.

L'Union européenne, notamment à travers des programmes engagés par la Commission européenne, promeut et facilite le dialogue avec les États membres, les organisations internationales, les organisations sportives, les services de maintien de l'ordre et d'autres acteurs (comme les organisations de supporters et les autorités locales), pour assurer que le sport reste un vecteur positif en faveur de la tolérance et de la diversité.

La réunion supplémentaire de la dimension humaine sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations dans la société à travers le sport est une excellente opportunité de discuter du rôle positif que peut jouer le sport dans cette année qui sera marquée par l'organisation de plusieurs évènements majeurs, notamment les Jeux Olympiques de Londres et l'Euro 2012 de football en Pologne et en Ukraine.

Ralliements :

La Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ; la Norvège, membre de l'Association européenne de libre-échange ; Andorre, l'Arménie, la Géorgie, l'Ukraine et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.